

1. Débitrice: **FRIMAR Sàrl**, 1906 Charrat
2. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.09.2002
3. Avance de frais: CHF 3'500

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

Office des faillites du district de Martigny
1920 Martigny
(00630578)